



OPEN PGA FRANCE DE MONT DE MARSAN 2022
Golf de Mont-de-Marsan – du 6 au 8 avril 2022

En complément des Règles de Golf du R&A et des règles locales permanentes du Circuit Français disponibles auprès du starter, les règles locales suivantes s'appliquent :

I/ HORS LIMITES (R 18)

- Le hors limites est déterminé par l'alignement, au niveau du sol, des piquets les plus à l'intérieur de la clôture grillagée.
- Le parking à droite du trou n°9.
- Les locaux techniques à gauche du trou n°15 et du trou n°18.

II/ TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES et OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES (R 16)

- Les zones dénudées sur les greens.
- Les ornières dues au passage d'engins.
- Les dégâts occasionnés par les blaireaux ou autre animal.
- L'ensemble arbre tuteur, et cuvette à son pied.
- La zone d'entraînement entourée de rubalise sur la gauche du trou n°13 d'où **le jeu est interdit**.
- Les racines apparentes des arbres sur les zones tondues à hauteur de fairway ou moins.
- La route d'accès au golf.
- Les berlines des bunkers des trous n°10, 16, 17 et 18.

Tous les chemins sont partie intégrante du parcours

III/ ZONE à PENALITE (R 17)

Trou N° 4 : la zone à pénalité longeant le trou à gauche s'étend à l'infini.

Trou N°16 : pour le jeu du trou n°16, si une balle est dans la zone à pénalité, comme option supplémentaire le joueur peut dropper la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone matérialisée par un piquet rouge dans un rayon de deux longueurs de club depuis ce piquet.

Pénalité pour infraction à une Règle locale : pénalité générale (2 coups).

OFFICIELS

Yves Béchu : Directeur du Tournoi
Agnès Sallandrouze : Administrateur du Tournoi
Jean-Georges Palas : Chef arbitre
Carine Bourdy : Arbitre
Christiane Leleux : Arbitre

BUREAU DU TOURNOI : +33 6 82 44 00 55 / 06 27 92 22 51

OPEN PGA FRANCE DE MONT DE MARSAN 2022
Golf de Mont-de-Marsan – du 6 au 8 avril 2022

ADDITIONAL LOCAL RULES

In addition to the R&A Rules of golf and the 2022 French hard card, available from tournament office and starter, the following additional local rules apply:

OUT OF BOUNDS (R18)

- Out of bounds is defined by the line between the course side points at ground level of fence posts.
- Out Technical area on the left of holes N°15 and N°18.
- Parking on the right of hole N°9.

ABNORMAL COURSE CONDITIONS (R16)

- Bared areas on greens.
- Deep indentations by machine wheels.
- Damages caused by badgers or another animal.
- The whole tree/ wooden stakes/ basin at its foot.
- The practice area surrounded by ribbon on the left of hole n°13 is a no play zone.
- The tree roots in a part of general area cut to fairway eight or less
- The access road to the golf course
- The wooden sleepers of the bunker in front of green on hole n°10, 16, 17 and 18.

All paths are integral objects

PENALTY AREA (R17)

Hole N°4 : The red penalty area defined on the left side extends to infinity.

Hole N°16 : When a player's ball is in the red penalty in front of the green, the player may as an extra option, with adding one penalty stroke, take relief by dropping a ball in and playing it from the dropping zone materialized by a red stake, in two club-length from this stake.

Penalty for breach of one of the above local rules: General Penalty (two strokes)

Officiels

Yves Béchu: Directeur du tournoi
Agnès Sallandrouze: Administrateur du tournoi
Jean Jo Palas: Chef arbitre
Carine Bourdy : Arbitre
Christiane Leleux : Arbitre

Bureau du tournoi :+33 6 82 44 00 55 / 06 27 92 22 51